

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/04/2022

Dossier complet le :

20/04/2022

N° d'enregistrement :

2022-12544

1. Intitulé du projet

Premier boisement de terres agricoles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Groupement Forestier du Domaine de La Faye

Nom, prénom et qualité de la personne

Mr MOTTET Bruno gérant du groupement forestier

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 8 3 9 4 8 8 5 8 0 0 0 1 4

Forme juridique

Groupement Forestier

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
item 47c premier boisement supérieur à 0.5 ha	Boisements feuillus d'une surface totale de 13 ha 58a 40 ca et réalisation d'un arboretum d'une surface de 1 ha sur la commune de Deviat (16)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à l'acquisition de la propriété foncière et forestière appartenant à la Scea du domaine de La Faye puis à la création du Groupement Forestier du Domaine de La Faye, la gérance a décidé de procéder au boisement des friches présentent au nord de la propriété.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du propriétaire est de prolonger et agrandir son massif forestier en procédant au boisement des terres en friches situées au Nord de la propriété . Ce boisement sera par la suite incorporé au Plan Simple de Gestion n° 16-0004-4 agréé par le CNPF le 2 octobre 2020 pour une validité portant au 1er octobre 2035.

Ce boisement aura également pour vocation de participer à la valorisation ornementale du Château de La Faye et à la future activité qui va être mise en place sur le site.

Ce boisement permettra également de compenser les émissions de carbone engendrées par la future activité hôtelière et réceptive du Château de la Faye et ainsi d'obtenir une labellisation NEUTRE CARBONE pour l'exploitation de l'ensemble des activités du Château de la Faye.

En complément, le propriétaire souhaite que l'ensemble du boisement soit certifié PEFC (gestion durable).

Ce boisement n'est pas à but économique

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet va être réaliser en 2 phases.

La première phase va porter sur les travaux de sols de la plantation en plein

Broyage des herbacées et adventices début septembre 2022

Décompactage , labour et émiettage du labour mi-septembre 2022

les travaux des sols de l'arboretum seront réalisés en potets travaillés à la mini-pelle.

La deuxième phase va porter sur la plantation.

Jalonnage des lignes en fonction de l'impact paysager en décembre 2022

Plantation des feuillus en janvier 2023.

La densité sera de 625 plants /ha sur la plantation en plein et de 200 plants /ha pour l'arboretum

Aucun travaux de drainage ne seront entrepris.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors de la phase d'exploitation, les boisements seront régulièrement entretenus afin de garantir la reprise et le bon développement des plants.

Cet entretien sera manuel et mécanique. Afin de respecter l'environnement, la gérance à proscrire les désherbage chimique.

Deux dégagements manuels sur la ligne de plantation durant les deux premières années après la plantation seront réalisés afin de limiter la concurrence des herbacés. Ces dégagements manuels remplaceront les désherbages chimiques.

Un entretien au cover-crop puis au girobroyeur sera réalisé chaque année dans l'interligne de plantation afin de limiter également le repousse des herbacées et des ronces.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la demande d'examen au cas par cas (article r122-3 du code de l'environnement) au titre de l'Item 47c relatif au premier boisement supérieur à 0.5 ha .

le projet est soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France .

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plantations feuillues à base de chêne sessile, chêne pubescent , chêne vert, liquidambar, bouleau verruqueux,aulne glutineux, poirier sauvage, pommier sauvage et alisier torminal . L'arboretum sera à base de diverses essences pouvant s'adapter au terrain et ayant un role touristique et ornementale.	feuillus 14 ha 58 a 40 ca

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de DEVIAT (dpt 16)
Section A sous les numéros 464
(11.0840ha)et 676partie (3,5 ha)

Coordonnées géographiques¹

Long. 45°41'42"54 Lat. 00°15'39"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé du Domaine de La Faye par décret en conseil d'état du 23 novembre 1942. Château de La Faye inscrit partiellement au titre des monuments historiques façades et toitures
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chateau de La Faye inscrit partiellement au titre des monuments historiques façades et toitures
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à proximité d'un site natura 2000 (environ 400 mètres) Vallée du Né et de ses principaux affluents FR 54 00 417
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé du Domaine de La Faye par décret en conseil d'état du 23 novembre 1942

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remplacement d'une ancienne activité agricole consommatrice en eau par une activité sylvicole et ornementale plus respectueuse de l'environnement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de travaux de drainages prévus pour le projet de boisement. Les travaux de sols seront limités à 30 cm
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est dans la continuité écologique du massif boisé déjà existant. Les arbres présents en bordure du boisement seront conservés. L'activité sylvicole n'utilisera pas de produits phytopharmaceutiques ni d'engrais à l'inverse de l'activité agricole en place précédemment sur ces parcelles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'impact car les périodes d'interventions seront comprises entre le 1er septembre et le 1er mars comme le préconise le CEN sur les parcelles dont il a la gestion et qui sont présentes dans ou à proximité d'un site natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 14.5840 ha de friches .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet présente une diversité d'essences suffisante pour ne pas engendrer de risques sanitaires. Toutes les provenances des plants seront Française.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de boisement permettra la sequestration de CO2 et sera proposé pour une validation de label bas carbone
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une visite préalable le 21/03/22 avec l'architecte des bâtiments de France a été réalisée pour prendre en compte ce risque.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remplacement d'une activité agricole par une activité sylvicole et ornementale

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Caractéristique du projet visant à éviter les effets négatifs sur l'environnement:

- 1- pas de désherbage chimique
- 2- pas d'apport d'engrais
- 3- interventions comprises entre le 1 er septembre et le 1 er mars de chaque année
- 4- diversification des essences pour limiter les risques sanitaires et diversifier le milieu
- 5- pas d'irrigation des boisements
- 6- demande de labélisation bas carbone du boisement
- 7- intégration des parcelles dans le Plan Simple de Gestion du Domaine de La Faye
- 8- pas de travaux de drainage dans la parcelle
- 9- conservation d'une partie de l'espace ouvert en ne boisant pas la parcelle de prairie derrière le Château.
- 10- Création d'une jachère fleurie de 1 ha dans la zone la plus proche du Château

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale car il n'impacte pas l'environnement mais au contraire l'améliorera au fur et à mesure du développement des plantations.

Le projet est bien intégré dans le prolongement du massif boisé déjà existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
photos aériennes photo des différentes prises de vues du projet plan 1/25000ème plan de boisement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Deviot

le,

07 Avril 2022

Signature



ANNEXES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

CHATEAU DE LA FAYE

Code postal

16 190

Localité

DEVIAT

Pays

Tél

06 12 91 44 33

Fax

Courriel

bruno.mottet

@chateau-de-la-faye.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

HOTTELART

Prénom

Sebastien

Qualité

GFP

Tél

06 71 58 02 62

Fax

Courriel

sebastien.hottelart @ alliancefb.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ALLIANCE FORETS BOIS
Agence CHARENTES
ZA Font Margot - BP 30010
17210 CHEPNIERS
Tél. : 05 40 120 220 - Fax : 05 40 120 221
E-mail : contact.charentes@alliancefb.fr

GF Domaine de la FAYE

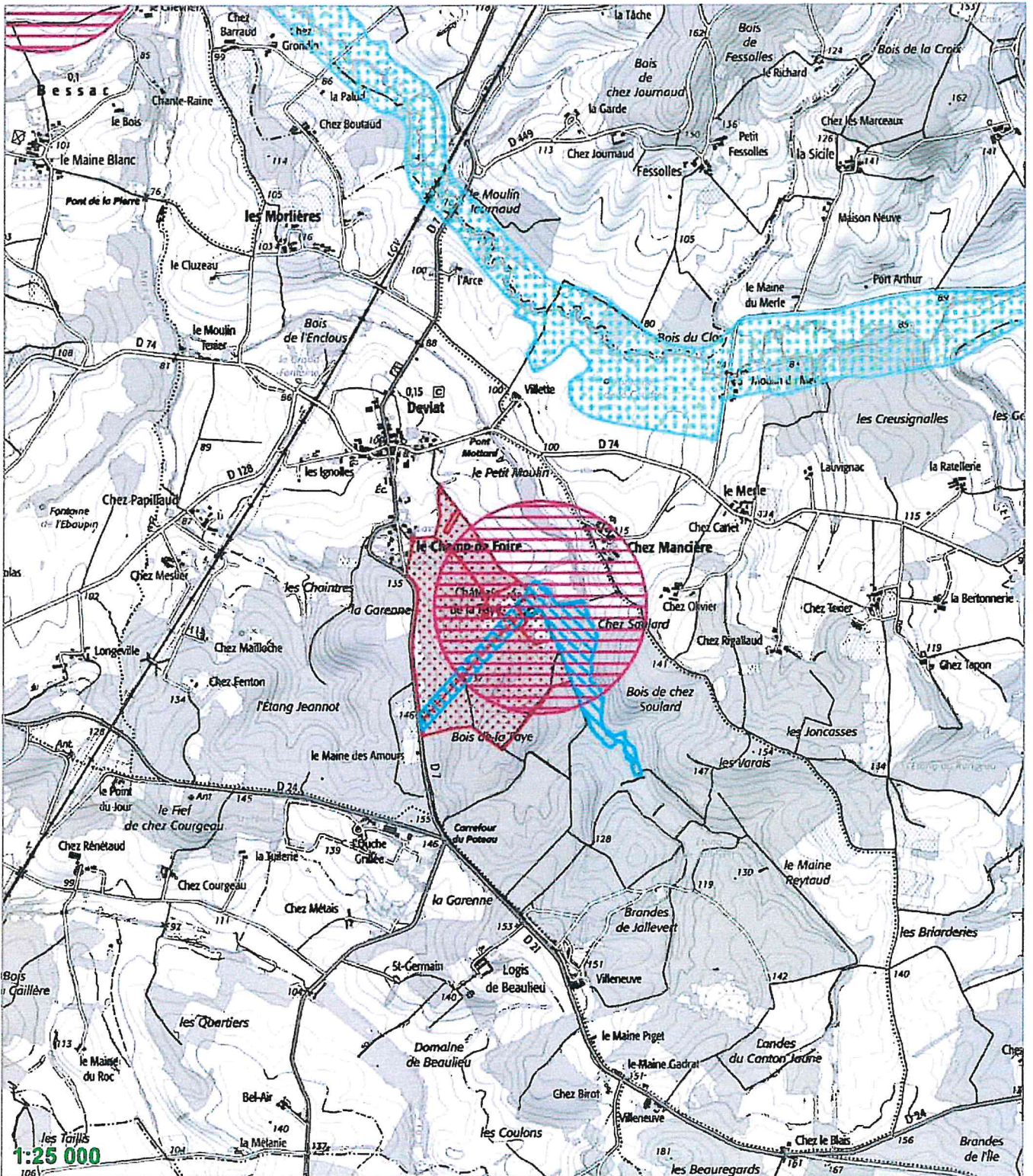
Alliance
S. Digit

S. Digit
3579

07/04/2022

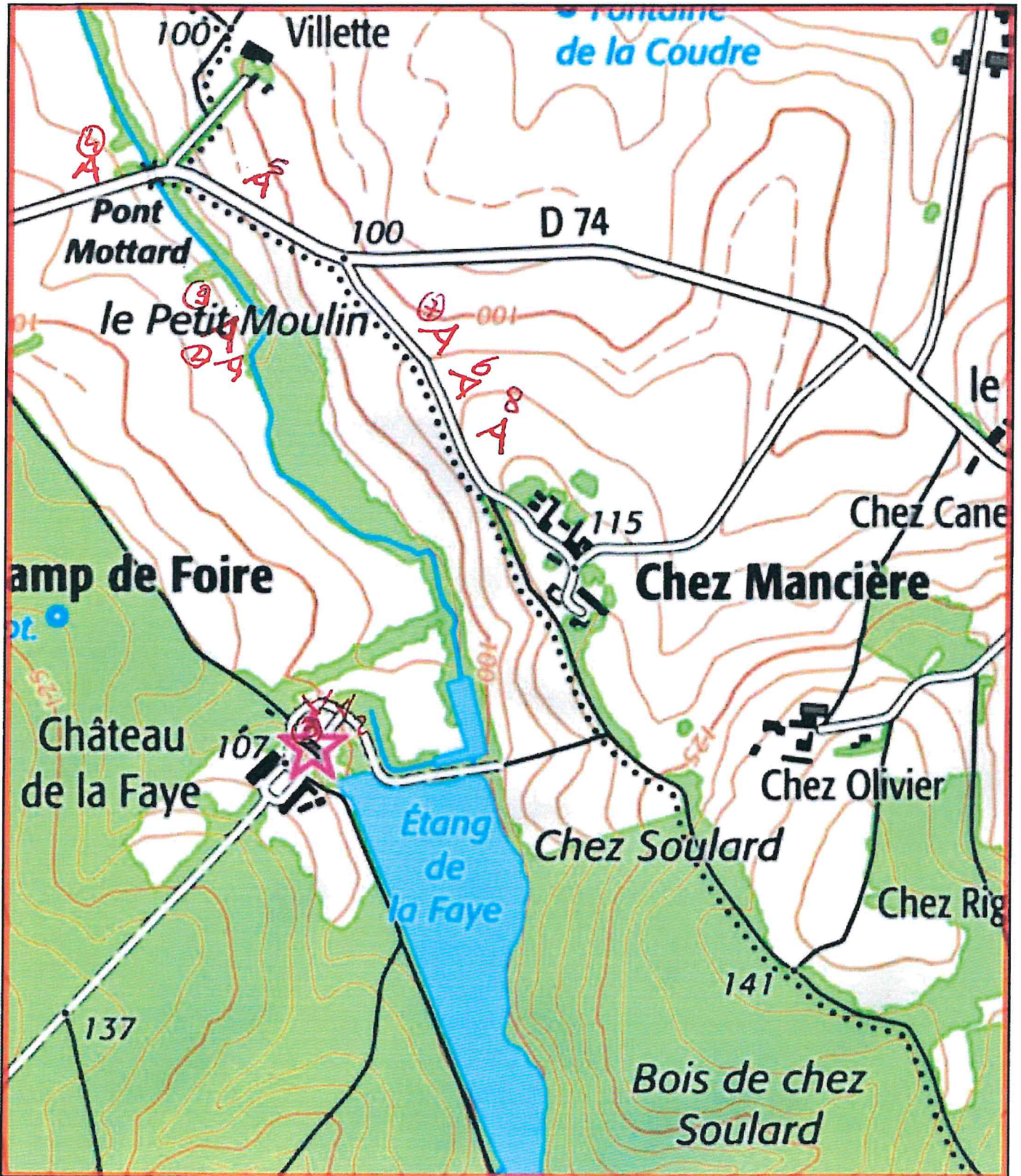
PS 1

DONNEES ENVIRONNEMENTALES

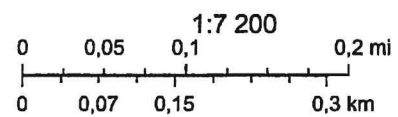


Les échelles de constitution des données environnementales ne garantissent pas la fiabilité des recouvrements parcellaires.

Alliance Forêts Bois



avril 7, 2022



Esri France 2021; Esri France - IGN; Copyright © 2021 IGN

①

07/04/2022

[Handwritten signature]



②

07/04/2022

[Handwritten signature]



3

07/04/2022

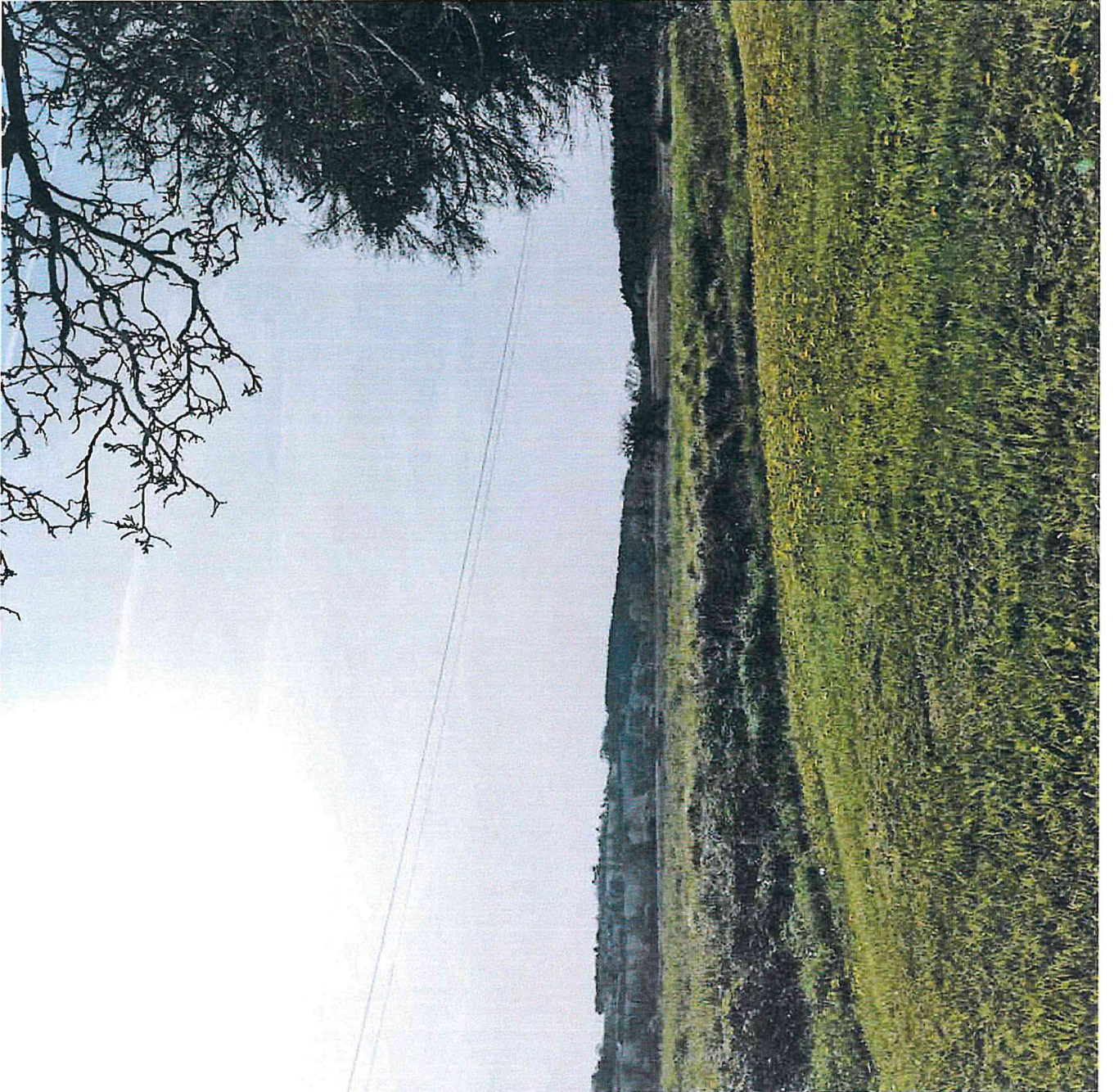
[Handwritten signature]



④

07/04/2022

[Handwritten signature]



5

07/04/2022

[Handwritten signature]



6

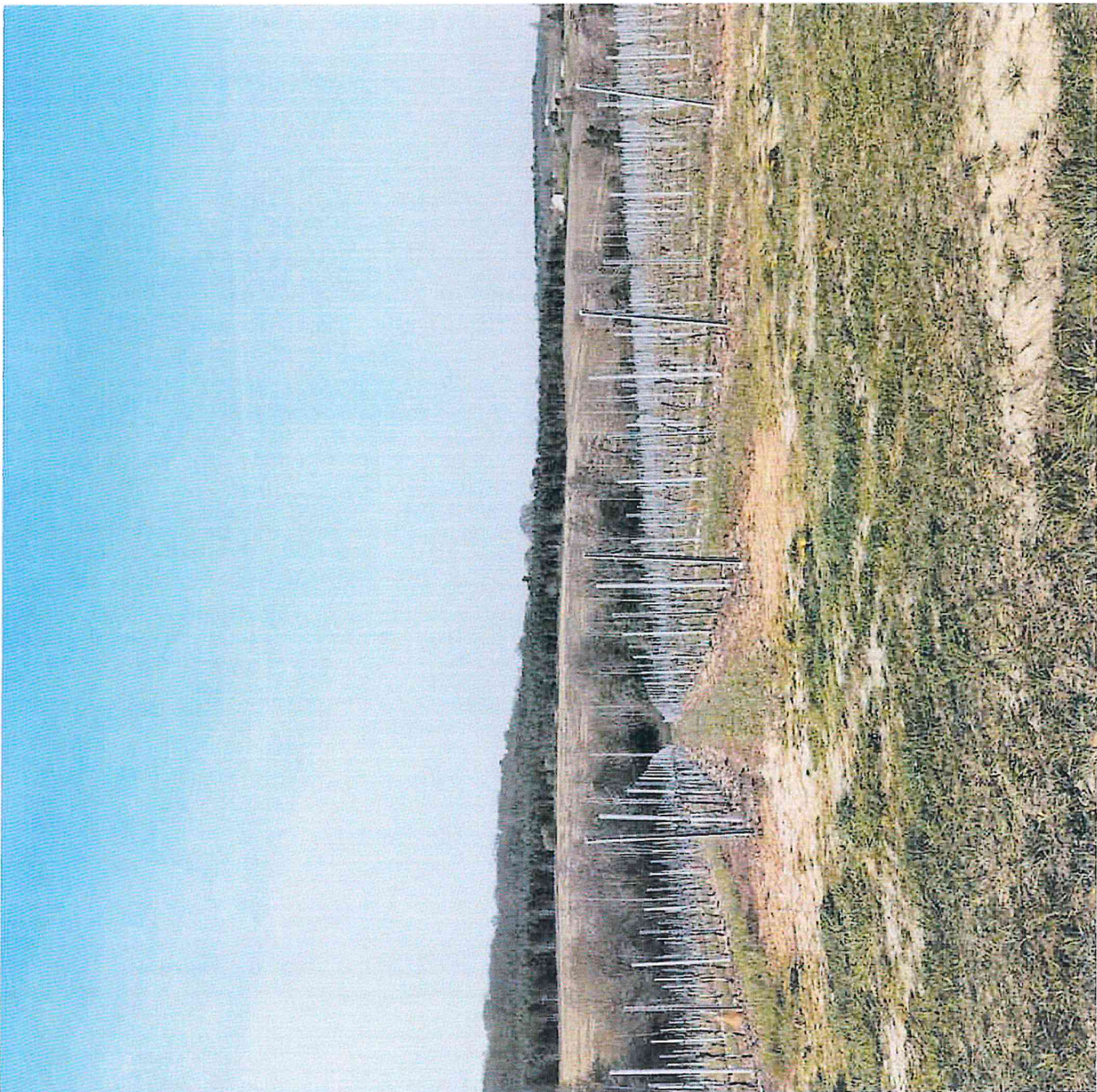
07/04/2022

[Handwritten signature]



7

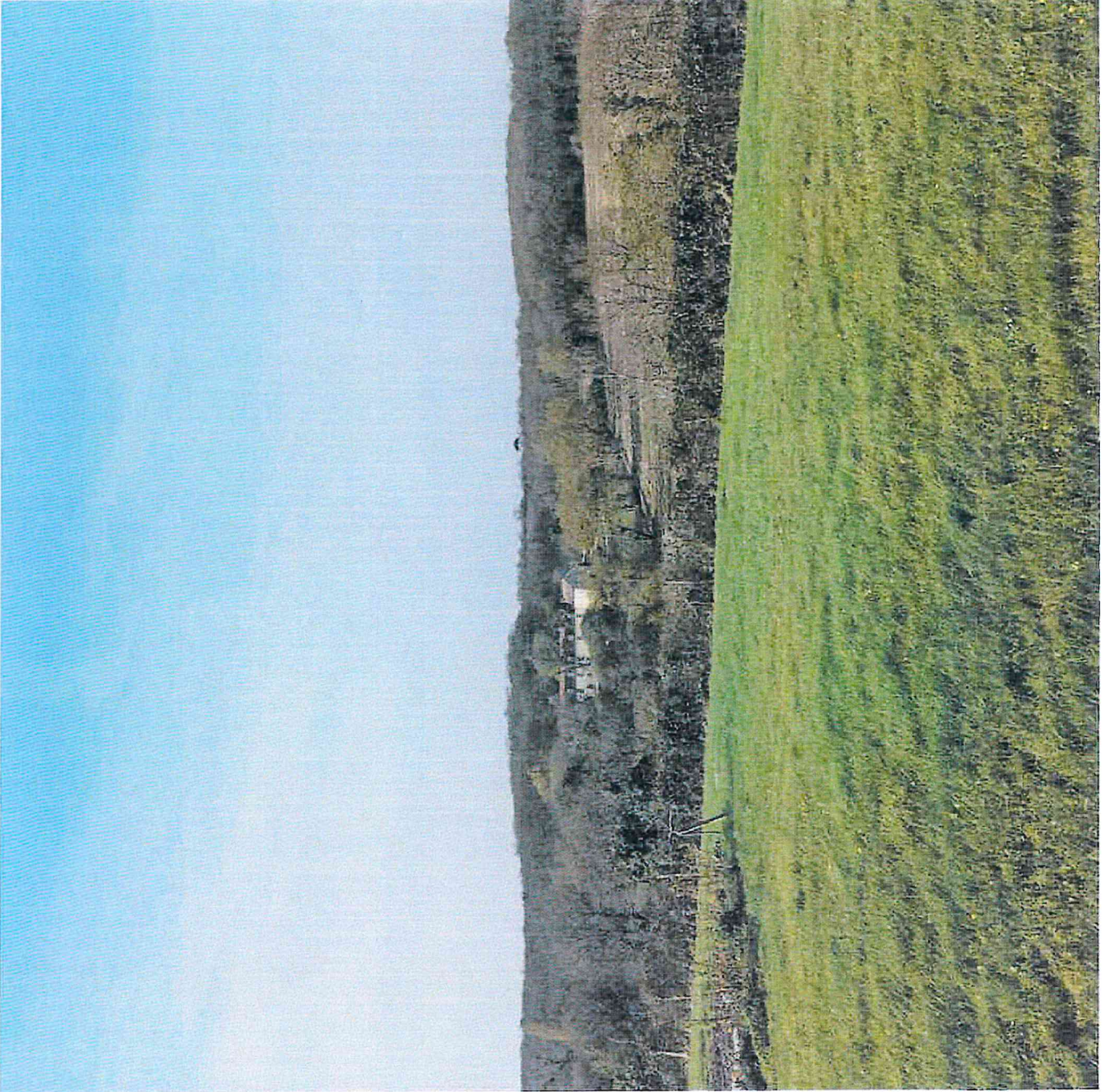
07/05/2022



8

07/04/2022

[Handwritten signature]



5

07/04/2022

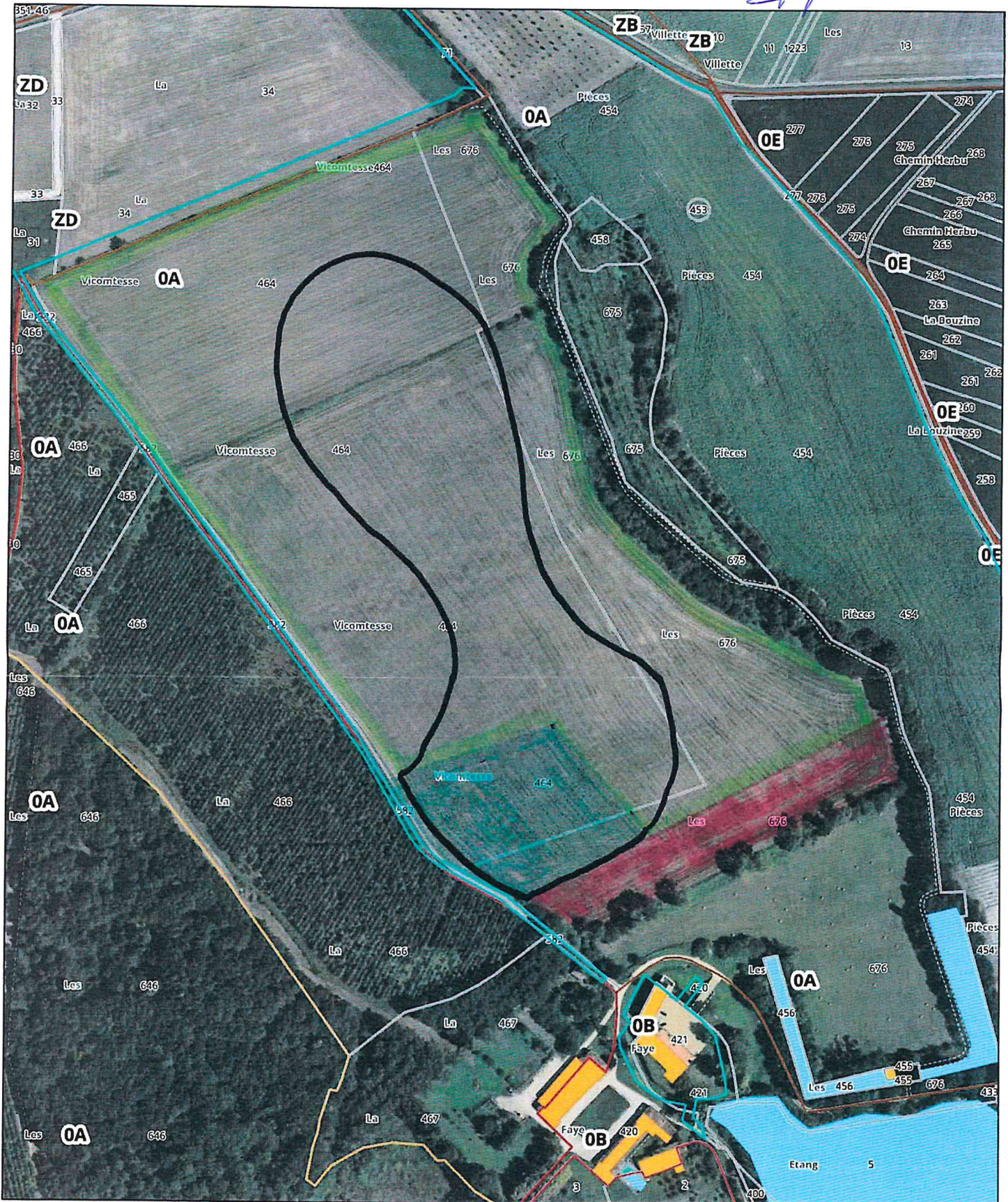
[Handwritten signature]



DEVIAT Section A

07/04/2022

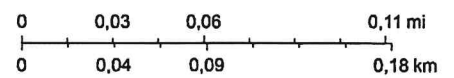
Eprouvet



février 10, 2022

- | | | |
|-------------------------|---|-----------------------|
| Matrice cadastrale 2019 | Divers linéaire | Limite de commune |
| Contour Propriété | Chemins | Limite de département |
| Section cadastrale | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports | Subsection cadastrale |
| Parcellaire | Divers surfacique | Bâtiments |
| Voirie | Etang, lac | Bâti dur |
| | Piscine | Subdivision fiscale |
| | Lieux-dits | Limite de région |

chemin de balade.
1:2 500

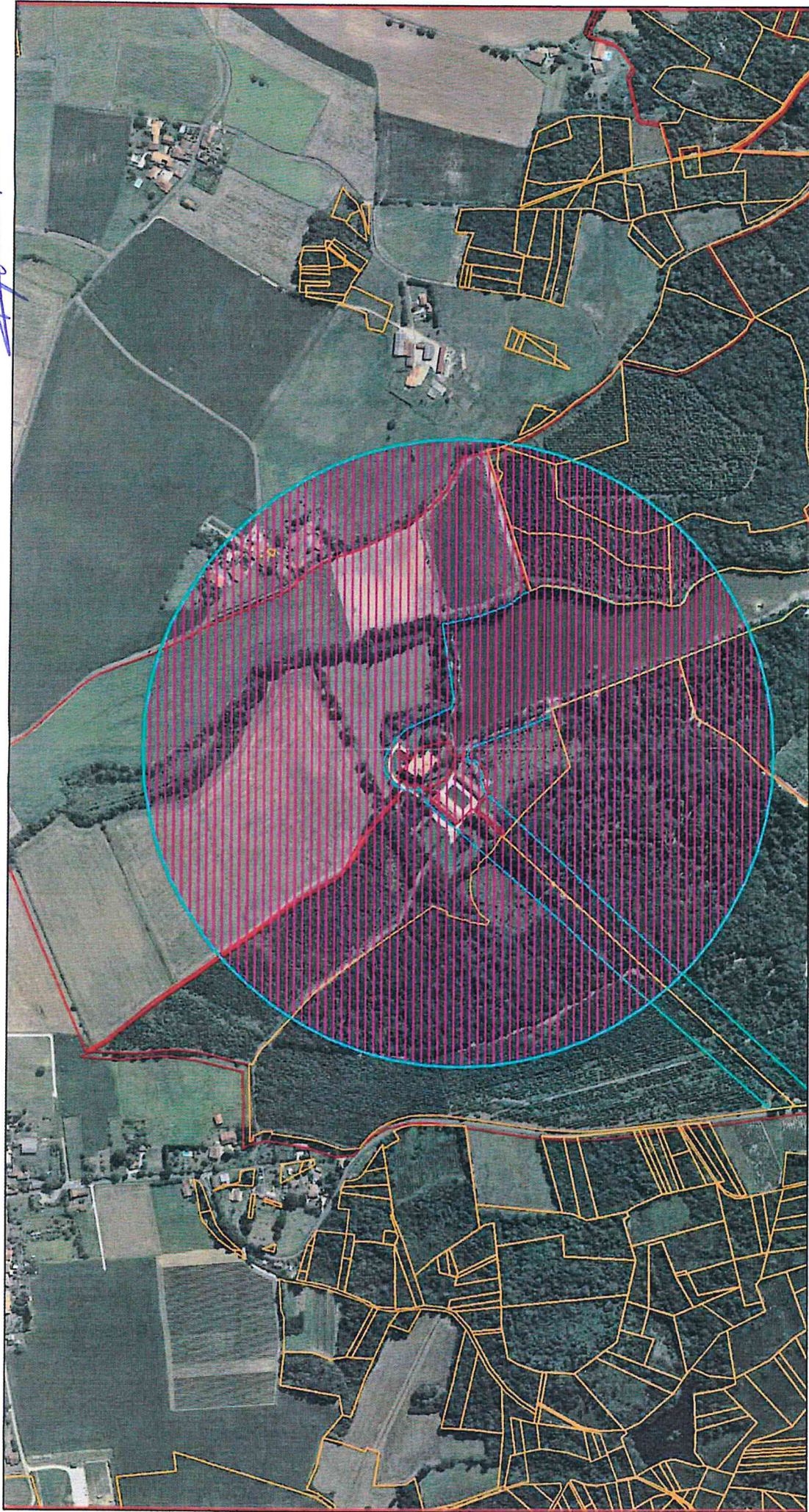


Esri France 2021; Esri France - IGN; Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances

Sacha Elania
 Arboretum
 Plantation feuille 4x4 (625pl/ha)
 Alliance Forêts Bois

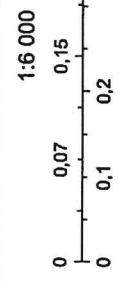
Alliance Forêts Bois

07/04/2022
[Signature]



février 21, 2022

- Matrice cadastrale 2019
- DIREN Surface
- APB
- Directive habitats
- Directive oiseaux
- Monuments historiques
- Parc national
- Parcs naturels régionaux
- Parcs naturels
- Réserves naturelles nationales
- Réserves naturelles régionales
- Sites classés
- Sites inscrits
- ZICO
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Zone humide RAMSAR
- Point d'eau
- Contour Propriété



Esri France 2021; Esri France - IGN